

Voile islamique lors des sorties scolaires : un pas de plus vers le communautarisme !



<http://www.lefigaro.fr/vox/societe/2014/03/20/31003-20140320ARTFIG00131-voile-islamique-lors-des-sorties-scolaires-un-pas-de-plus-vers-le-communautarisme.php>



Crédits photo : François BOUCHON/Le Figaro

FIGAROVOX/TRIBUNE - Alors que des associations demandent l'abrogation de la circulaire Chatel de 2012 sur les sorties scolaires, Gylain Chevrier, ancien membre du HCI, s'inquiète du recul de la laïcité en France, ces derniers mois.



Gylain Chevrier, membre de la mission laïcité du Haut Conseil à l'Intégration (2010-2013), formateur en travail social et chargé d'enseignement à l'université, docteur en histoire.

Des mères voilées, regroupées en collectif, mettent en ce moment une pression de plus en plus forte sur les chefs

DES MÈRES VOILÉES, REGROUPEES EN COLLECTIFS, METTENT EN CE MOMENT UNE PRESSION de plus en plus forte sur les chefs d'établissement et les Académies de l'Education nationale. Elles crient à l'islamophobie en vue d'obtenir partout le droit d'accompagner les sorties scolaires en portant le voile. Fortes de l'avis du Conseil d'Etat² rendu sur le sujet, qui se pose en contemplateur de la situation sans prendre position, elles attaquent la circulaire de Luc Chatel³ qui, comme ministre de l'éducation, avait interdit dans la continuité du service public de l'école, le port de signes religieux ostensibles et donc le voile islamique, lors des sorties scolaires. Une décision, faut-il le rappeler, en toute cohérence avec la décision du Tribunal administratif de Montreuil-sous-Bois (93), qui avait rappelé la mission laïque de l'école et le fait que toute personne qui y prête son concours devienne temporairement agent de ce service public et doive ainsi en respecter les règles, relevant ici de la simple neutralité. C'est trop demander à ceux qui font passer leur religion avant l'école, sa mission, ce qu'elle représente devant la République.

La pression communautaire religieuse pour déroger à la règle commune

Ces mères voilées se vantent d'obtenir, par effet de groupes de pression, des concessions faites par des établissements où leurs enfants sont scolarisés. Elles expliquent entendre aller plus loin, et porter leurs exigences dans toutes les écoles.

Il s'agit ici, il ne faut pas s'y tromper, de groupes de pression coordonnés qui relèvent de la mise en place d'un véritable communautarisme. Autrement dit faire reculer la règle commune au nom de leur différence

Il s'agit ici, il ne faut pas s'y tromper, de groupes de pression coordonnés qui relèvent de la mise en place d'un véritable communautarisme. Autrement dit, de l'établissement d'un groupe identitaire sur le fondement du refus de se mélanger au-delà de la communauté de croyance, qui entend imposer au groupe majoritaire ses propres règles, c'est-à-dire faire reculer la règle commune au nom de leur différence. On avait déjà constaté cette manifestation du communautarisme avec l'appel aux journées de retraits des enfants de l'école (JRE2014) contre un futur programme en primaire sur l'égalité hommes-femmes, qui avait vu l'organisation du retrait des enfants de l'école une journée par mois, département par département, en toute fin d'année 2013. Un appel lancé tout particulièrement aux musulmans auquel des milliers de familles dans chaque département avaient répondu en ne mettant pas leurs enfants à l'école.

Ces mères voilées sont soutenues par le Collectif contre l'islamophobie en France, dont le site n'hésite pas à mettre sur le même plan Vincent Peillon et Marine Le Pen, dans un trombinoscope des déchus de la République...⁴ Une organisation ultra -communautariste qui agit au nom du concept d'islamophobie qu'elle voudrait amalgamer à une discrimination, de façon à interdire toute critique d'une conception de l'islam antirépublicaine, et ainsi faire admettre en France tout simplement le délit de blasphème.

Rappelons tout de même, que cette association revendique une France musulmane par la voix de son porte-parole, Marwan Muhammad

Ce collectif affirme avoir pris en charge cette question de l'accompagnement des sorties scolaires par des mères voilées, en les incitant à se regrouper pour faire pression sur les pouvoirs publics. Il explique avoir dans la banlieue de Lyon ou à Bordeaux, dans le Nord, obtenu gain de cause. A Nice, c'est la justice administrative qui a été saisie pour attaquer la circulaire Chatel. Tout cela au nom, bien sûr, des Droits de l'Homme...

Rappelons tout de même, que cette association revendique une France musulmane par la voix de son porte-parole, Marwan Muhammad (1). Une association qui a gagné en 2011 une véritable reconnaissance au niveau international en nouant un partenariat avec l'OSCE (Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe) et en devenant membre consultatif de l'Organisation des Nations Unies (ONU). On peut lire à travers la reconnaissance de cette association par l'Europe et l'ONU l'intention de faire reconnaître le modèle anglo-saxon du multiculturalisme comme le modèle commun universel. Notre laïcité républicaine devant ainsi passer par perte et profit. Le peuple de France n'est pourtant a priori pas prêt, selon les enquêtes d'opinion, à accepter sans mot dire une telle situation.

C'est un réseau de plus en plus actif au niveau national avec les moyens nécessaires qui se fait jour, subventionné sous toutes les formes, y compris par l'entremise d'un mouvement associatif qui passe facilement du culturel au cultuel, grâce à la manne d'un clientélisme politique débridé. Ce dernier peut librement d'ailleurs s'appuyer sur toute une série d'arrêts du Conseil d'Etat qui favorisent les dérogations à la loi de séparation des Eglises et de l'Etat de 1905 en faveur du financement des cultes et donc, du culte musulman.

Une communautarisation de l'islam qui profite d'un effet de contexte favorable

Mais cette mobilisation des mères voilées ne peut se faire sans un fort effet de contexte. Il y a peu, c'est la

mais cette mobilisation des mères voilées ne peut se faire sans un fort effet de contexte. Il y a peu, c'est le

gouvernement à travers sa «Feuille de route sur la refonte de l'intégration» qui parlait d'une France devant assumer sa dimension «arabo-orientale»⁵. Ceci, avec en toile de fond d'un des rapports remis au Premier ministre sur ce thème, la proposition de la pure et simple suppression de la loi du 15 mars 2004 d'interdiction des signes religieux ostensibles dans l'école publique.

La Ligue de l'enseignement, pourtant très laïque, qui, par la voix d'une quinzaine d'enseignants sur le site Mediapart le 12 mars dernier, demande la suppression de loi d'interdiction des signes religieux ostensibles dans l'école publique.

C'est la Ligue de l'enseignement, pourtant très laïque, qui, par la voix d'une quinzaine d'enseignants sur le site *Mediapart* le 12 mars dernier, demande aussi la suppression de la dite loi, article avec pétition en ligne⁶.

On y dit que cette loi est discriminatoire car elle s'opposerait aux droits des élèves décrits par cet article comme les «usagers d'un service». Si l'école laïque est une école sans religion, c'est parce que sa mission est de former des enfants, des êtres en construction qui sont appelés à devenir des citoyens et non les usagers d'une société de services, tels des consommateurs remplissant leurs caddy au supermarché. C'est notre République laïque et sociale qui va leur être confiée demain, dont ils partageront la responsabilité.

La France républicaine et son école ce n'est pas cela! On y dit qu'elle n'a pas empêché le développement du communautarisme. Mais serait-elle responsable de ce qui se passe au plus haut niveau de l'Etat, qui ne prend pas ses responsabilités lorsqu'il s'agit de faire une loi pour protéger la petite enfance de l'influence ostensible d'une religion à la suite du cas Baby Loup, alors que le Président de la République s'y était engagé. La crèche Baby Loup reste en face à face avec la justice depuis qu'une employée voilée a porté plainte pour discrimination, parce qu'elle a été licenciée pour n'avoir pas respecté le principe de neutralité religieuse inscrit dans le règlement intérieur de la crèche, en portant le voile dans son travail. Ce sont les droits de l'enfant et de leurs parents au respect de leur liberté de conscience qui ont été ici bafoués pourtant.

L'école est-elle responsable du fait que l'Observatoire National de la Laïcité, créé l'année passée par le Président de la République, a exprimé par la voie de son président Jean-Louis Bianco, qu'il n'y avait pas de problème en France avec la laïcité. Ceci, pendant que disparaissait le Haut Conseil à l'Intégration bien moins conciliant sur cette question dont les Avis rendus dérangeaient.

L'école est-elle responsable du fait que des associations comme la Ligue de l'enseignement précisément ou la

L'Etat de droit n'est pas catholique, mais est la forme d'institution qui s'est imposée dans l'histoire humaine comme la seule qui protège la liberté de tout individu

FCPE, mènent campagne contre la laïcité à l'école à l'envers des valeurs dont ces associations se réclament, en soutenant ici les mères voilées qui veulent accompagner les sorties scolaires ou encore là, en se révélant pour la suppression de la loi du 15 mars 2004? Est-elle responsable du fait que la Fédération Nationale de la Libre pensée elle-même ne cesse d'aller dans le même sens en faisant des procès en racisme à quiconque est pour le stricte respect de la laïcité républicaine et rien de plus? On se fiche du monde!

Il est d'ailleurs extraordinaire de constater que ces associations sont anticléricales dès qu'il s'agit de l'Eglise catholique, comme si elles ne voyaient pas le temps auquel nous sommes et le danger que constitue pour les libertés de tous, toute concession faite sur la laïcité à n'importe quelle religion. C'est vrai y compris pour les nombreux musulmans qui ne veulent pas se soumettre à une logique d'assignation communautaire et dont on doit protéger le libre choix.

Le courrier de l'Atlas, magazine témoignant de l'actualité du Maghreb en Europe, fait son numéro de ce mois-ci sur le thème de «la laïcité déboussolée», avec en filigrane la revendication de l'abrogation de la loi du 15 mars 2004. C'est Dounia Bouzar, animatrice zélée de l'Observatoire National de la Laïcité, qui est une des invités cultes de ce dossier. Il n'y a pas de hasard! Elle y explique que les normes présentées comme universelles sont le fruit de l'histoire chrétienne, puisqu'en France nous sommes dans une civilisation chrétienne et qu'elles ne le seraient ainsi que pour la population majoritaire française. Une façon de dire que l'universalisme de la laïcité serait un problème lié à une identité religieuse du passé, et qu'il y en aurait une nouvelle à laquelle il faudrait faire une place en dehors de cet universalisme.

D'une part, la laïcité et nos références universelles tiennent d'une République dont les valeurs et les Droits de l'Homme sont issus de la Révolution française et non de la Bible, mais de plus, elles recouvrent des droits qui sont universels parce

sont issus de la révolution française et non de la Bible, mais de plus, elles recouvrent des droits qui sont universels parce que précisément ils ne sont pas religieux, mais sont supérieurs aux religions quelles qu'elles soient. Ils constituent un bien commun fondamental au-dessus de toutes les différences qui permet à celles-ci de vivre en bonne intelligence. L'Etat de droit n'est pas catholique, mais est la forme d'institution qui s'est imposée dans l'histoire humaine comme la seule qui protège la liberté de tout individu, celle des convictions religieuses ou non de son choix, impliquant la séparation de l'Etat des religions selon le principe de la même loi pour tous.

La gauche et la laïcité, une crise d'identité aux lourdes conséquences

Il y a en France tout un courant de gauche qui n'a jamais accepté cette loi du 15 mars 2004, et l'idée de limiter l'expression d'une religion, l'islam. Il y a derrière cela une idéologie suicidaire qui veut que, au nom du passé colonial dont la France serait redevable, la liberté religieuse de ceux-là ne soit pas entravée. Autre versant de cette idéologie, on rejette toute idée de limitation de l'islam en raison de son identification à une discrimination faite à une population considérée d'abord comme pauvre, pour glisser de l'exigence de la laïcité à une revendication trompeuse de justice sociale qui l'enterre.

N'en déplaise à certains, depuis la loi du 15 mars 2004, tous les observateurs constatent que la situation n'a jamais été aussi apaisée

Les mères voilées, que l'on voit ici s'organiser en groupes de pression, participent de l'affirmation de plus en plus d'une volonté, celle d'imposer des aménagements à la règle commune au nom d'une religion, pour satisfaire à la mise en place d'un modèle communautariste en France. Il passe par vider la laïcité progressivement de son contenu. Il s'agit de faire revenir en France en grand la religion comme la référence première dans l'ordre du lien social, en la portant au-dessus des valeurs communes qui fondent notre pacte républicain: liberté-égalité-laïcité.

Notre liberté, c'est l'égalité des droits portée au-dessus des différences. C'est cette égalité qui implique de séparer la religion de l'Etat pour que celui-ci traite de façon égale tout ceux envers lesquels il a des responsabilités comme représentant de tous, comme synthèse de l'intérêt général. C'est la grande cause universelle de notre temps qu'il faut défendre contre les renversements de valeurs et les marches-arrières de l'histoire!

Il faut une nouvelle loi pour garantir la liberté des enfants dans l'école publique laïque

N'en déplaise à certains, depuis la loi du 15 mars 2004, tous les observateurs constatent que la situation n'a jamais été aussi apaisée alors que le torchon brûlait entre juin 1998, date de la première affaire du foulard, et la loi qui a mis fin à la polémique. Il faut sans aucun doute aussi ici une nouvelle loi pour faire taire les revendications communautaires contre l'école, il n'est que temps de le faire. C'est à ce prix qu'on la défendra. C'est ainsi que chaque enfant, en laissant au seuil de l'école sa religion, sa culture d'origine, et ses parents l'expression de leurs différences ostensibles lorsqu'ils les accompagnent dans des activités de ce service public laïque, pourra trouver le chemin de sa propre liberté.

(1) Élisabeth Schemla dans son livre L'Islam, épreuve française, rappelle la déclaration qu'il fit en août 2011, à la mosquée d'Orly: «*Qui a le droit de dire que la France dans trente ou quarante ans ne sera pas un pays musulman? Qui a le droit? Personne dans ce pays n'a le droit de nous enlever ça. Personne n'a le droit de nous nier cet espoir-là. De nous nier le droit d'espérer dans une société globale fidèle à l'islam. Personne n'a le droit dans ce pays de définir pour nous ce qu'est l'identité française*».

La rédaction vous conseille :

Affaire Anna: l'oppression au pouvoir⁷

Guylain Chevrier

Liens:

¹ <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2014/03/18/01016-20140318ARTFIG00326-ecole-l-offensive-des-meres-voilees.php>

² <http://plus.lefigaro.fr/tag/luc-chatel>

³ <http://islamophobie.net/articles/2014/03/17/infographie-islamophobie-le-cercle-des-elus-dechus-de-la-republique>

⁴ <http://www.lefigaro.fr/vox/societe/2014/02/07/31003-20140207ARTFIG00129-feuille-de-route-sur-l-integration-le-multiculturalisme-c-est-maintenant.php>

⁵ <http://blogs.mediapart.fr/edition/laicite/article/120314/nous-demandons-l-abrogation-de-la-loi-dite-sur-le-voile-l-ecole>

⁶ <http://www.lefigaro.fr/vox/societe/2014/03/05/31003-20140305ARTFIG00173-l-oppression-au-pouvoir.php>

